

Nombre de membres :

- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 15
- pouvoirs : 4
- absents : 4
- prenant part à la délibération : 19

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

**Date de la convocation :** 20 novembre 2023 - **Date de l'affichage :** 28 novembre 2023

### Membres Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LONVIS Dominique, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

**Membres ayant donné procuration :** APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs. GASIGLIA Éric à MARTIN Jean-Maurice, LUNARDI Karine à ASTROLOGI TENESSY, PIEYRE Laurence à VERGNET Anne.

### Membres absents :

DEVOT Sylvie, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, URSCH Jacky

**Mme Brigitte COULET est élue secrétaire de séance.**

### **Délibération n°2023\_46 – Consultation du public relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société La Devèze - avis du conseil municipal**

**Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN**

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R.512-46-1 et suivants du titre 1<sup>er</sup> du livre V relatif à la prévention des pollutions des risques et de nuisances,

Vu la demande déposée en préfecture le 24 juillet 2023 et complétée le 07 août 2023 par la SARL la Devèze, dont le siège social est situé au lieu-dit « Château de la Devèze », sur la commune d'Entre-Vignes en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la création d'une installation de stockage de déchets inertes à Entre-Vignes,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment la rubrique 2760-3 (installation de stockage de déchets)

Vu l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie, Unité départementale de l'Hérault, service de l'inspection des installations classées, en date du 07 août 2023 déclarant le dossier de demande d'enregistrement complet et régulier,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-09 DRCL-0446 en date du 15 septembre 2023 portant ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société La Devèze, pour la création d'une installation de stockage de déchets inertes à Entre-Vignes,

Considérant que la commune d'Entre-Vignes doit formuler, par voie délibérative, un avis motivé sur cette demande au plus tard le 19 novembre 2023,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'EMETTRE un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de l'installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Château de la Devèze »

**Approuvée à l'unanimité**

M. le Maire  
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

